

Macron et l'achat du mandat d'arrêt du CPI contre Bibi... pour le Liban ?

écrit par Thérèse Zrihen-Dvir | 29 novembre 2024





La France d'avant l'imposition à Israël d'un cessez-le-feu précoce au Liban, n'était pas du tout résolue à ignorer ou à fermer les yeux sur les mandats d'arrêts décrétés par Karim A.A. Khan, procureur du CPI, contre Bibi Netanyahu et l'ancien ministre de la défense, Yohav Galant.

« Le ministère français des Affaires étrangères a déclaré vendredi que la France "prend acte de la décision" de la Cour pénale internationale (CPI) d'émettre des mandats d'arrêt contre le premier ministre Benyamin Netanyahu, son ex-ministre de la défense Yoav Gallant et le chef de la branche armée du Hamas, Mohammed Deïf.

"Fidèle à son engagement de longue date en soutien à la justice internationale, elle rappelle son attachement au travail indépendant de la Cour, conformément au Statut de Rome", ajoute le Quai d'Orsay dans un communiqué consulté par Anadolu.

Au sujet de la décision de la Chambre préliminaire de la CPI de délivrer les mandats d'arrêt demandés par le Procureur de

la Cour le 20 mai dernier, Paris précise, en outre, qu' ''Il ne s'agit pas d'un jugement mais de la formalisation d'une accusation.''

Le communiqué ne mentionne pas explicitement si la France procéderait à l'arrestation de ces personnes s'ils se rendaient sur son territoire.

Lors du point presse du Quai d'Orsay, tenu la veille (jeudi), le porte-parole de la diplomatie française, Christophe Lemoine, a déclaré que ''la lutte contre l'impunité est notre priorité'- (Ne riez surtout pas)', tout en soulignant que la France soutient pleinement l'indépendance et l'impartialité du procureur de la CPI.

Deux jours plus tard, une fois l'accord signé d'un cessez-le-feu imposé entre Israël et le Liban, manigancé par le président américain Joe Biden et le président français Emmanuel Macron, les vents ont brusquement changé.

La France défend l'immunité de Netanyahu face au mandat d'arrêt de la CPI : Macron a-t-il cédé aux pressions israéliennes ?

Le communiqué du ministère des Affaires étrangères français, publié le 27 novembre 2024, a surpris nombre d'observateurs. Tout en réaffirmant son attachement au Statut de Rome et à ses obligations envers la Cour pénale internationale (CPI), la France rappelle que les immunités des dirigeants d'États non parties, comme Israël, doivent être respectées. Une position qui soulève des interrogations, notamment au regard d'un appel téléphonique entre Emmanuel Macron et Benjamin Netanyahu la veille. **Bibi a-t-il conditionné le cessez-le-feu au sud du Liban au blocage des mandats d'arrêt de la CPI ?**

Dans un communiqué du Quai d'Orsay publié ce mercredi matin, la France insiste sur le respect des immunités accordées par le droit international aux chefs d'États non signataires du

Statut de Rome. Ces immunités protègent notamment Benyamin Netanyahou et plusieurs membres de son gouvernement, l'ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant, en l'occurrence, même si la CPI devait émettre un mandat d'arrêt à leur encontre.

Le ton du texte se veut équilibré, rappelant l'amitié historique entre la France et Israël, et leur attachement commun à la démocratie et à l'État de droit – **Mon œil !!!**

Au lendemain du cessez-le-feu, Paris annonce l'immunité de Netanyahou, alimentant les spéculations : le président français a-t-il conditionné son engagement pour la trêve à des concessions sur ce front sensible ?

Ce front sensible recèle des investissements de Macron et de la France au Liban... et c'est dont un marché conclu entre la France, Macron et Israël... Du donnant-donnant.

En ces jours, tout s'achète et tout se vend même les consciences. Quant à l'humain, il n'est qu'un outil, de la chair à canon, un étendard, un pauvre candide converti en idiot utile...

Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères nous raconte :

En 2018, avec 3,38% de part de marché au cours des onze premiers mois, la France est le septième fournisseur du Liban, derrière avec la Chine, la Grèce, l'Italie, les États-Unis, l'Allemagne et la Turquie.

En 2018, le montant des exportations de la France vers le Liban s'élevait à 748 millions d'euros en 2018 et celui des importations françaises depuis le Liban à 54 millions d'euros, soit un excédent commercial de 694 millions d'euros. Le nombre des entreprises françaises qui exportent au Liban est passé de 4 558 en 2016 à 4 707 en 2017, ce dernier chiffre étant supérieur de 15% à ce qu'il était en

2007.

Le stock d'investissements direct français au Liban atteignait 612 millions d'euros en 2017, contre 295 M€ en 2010. Le stock d'investissements libanais en France augmente depuis plusieurs années, s'élevant à près de 3 milliards d'euros fin 2017.

Le trésor :

La relation économique franco-libanaise se caractérise par des échanges commerciaux excédentaires pour la France (solde de 271 M€ en 2023) et des stocks d'investissements croisés non-négligeables (539 M€ au Liban et 1,3 Md€ en France). Notre présence économique au Liban est historique – 50 sociétés implantées employant 6300 personnes – et, malgré la crise, continue de s'amplifier du fait de l'émergence du Liban comme un centre de ressources humaines.

Près d'une centaine d'entreprises françaises sont présentes au Liban dans des secteurs variés : agro-alimentaire, télécommunications, grande distribution, industrie pétrolière et services financiers notamment.

Les dessous de toute la politique internationale et nationale ne sont qu'hypocrisie, mensonge, vol, détournement, corruption, tous payés avec le sang des innocents.

Le Hamas, le Hezbollah, l'Iran, l'Occident ne sont que des acteurs qui fomentent des conflits dans leur intérêt, sans prendre en considération les souffrances de l'humanité, de leurs concitoyens, de leurs semblables.

Après tout, ce sera toujours le plus fort et le plus convainquant qui l'emportera... jusqu'au tour prochain...

Thérèse Zrihen-Dvir